

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriat DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 008-1446/15/CC

**■ Approbation du transfert de propriété d'un bâtiment situé 40 avenue de Toulon à Marseille 10^{ème} arrondissement
DPPLSV 15/13992/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibérations concomitantes des 29 mars 2004 et 31 mars 2004, complétées par des avenants successifs, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont approuvé le transfert de biens nécessaires à l'activité des services transférés.

La Ville de Marseille est propriétaire d'une parcelle cadastrée quartier Lodi (824), section D, numéro 36 d'une superficie totale d'environ 4 000 m² sur laquelle sont édifiés deux bâtis :

- une école maternelle municipale demeurant dans le domaine public de la Ville de Marseille
- un bâtiment dans lequel est hébergé le PC circulation de la Direction de la gestion des Équipements de Trafic relevant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans ses prérogatives en matière de circulation.

Ce site devant faire l'objet d'un projet communal après relogement des services communautaires occupants, n'a pas été intégré dans la liste initiale des biens à transférer.

Le projet n'ayant pas abouti, il convient aujourd'hui de régulariser le transfert de propriété du foncier au profit de la Communauté Urbaine.

Il est proposé d'approuver le transfert du bâtiment d'une superficie d'environ 529 m². La mise en œuvre d'une convention, à titre gratuit, permettant à Marseille Provence Métropole d'utiliser les parkings extérieurs et intérieurs et les locaux nécessaires à l'activité des services fera l'objet d'une décision du Président.

Conformément à l'article 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales le transfert de propriété de ces biens dans le cadre d'un accord amiable ne donne pas lieu à indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraires.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015**

Considérant

- Qu'il y a lieu de prendre acte d'une part du transfert du bâtiment situé 40 avenue de Toulon – 13010 Marseille .

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le transfert de propriété à titre gratuit, au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, du bien situé 40 avenue de Toulon 13006 Marseille, cadastré quartier Lodi (824) section D n°36(p2) d'une superficie d'environ 529 m², tel que figurant sur le plan joint, ainsi que la constitution des servitudes nécessaires au bon fonctionnement du site.

Article 2 :

La Communauté Urbaine s'engage, dans le cadre du transfert, à payer les taxes afférentes au bâtiment dès signature de l'acte administratif, nature A 130, 63512.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les documents et actes afférents à ce transfert de propriété.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources Humaines
Moyens Généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER